N° 3484 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 30 Décembre 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

Téléphone

Le Suffrage universel

Les hommes des anciens partis, ceux qui ont toujours eu la prétention de monopoliser le pouvoir à leur profit et de faire « marcher la France » selon leur gré, n'ont jamais pris complètement leur parti du suffrage universel.

Il ont dû forcément se soumettre, lorsque la République de 1848 conféra à chaque citoyen français le droit de suffrage, mais ils ont toujours conservé le secret espoir de s'affranchir, un jour ou l'autre, par quelque moyen, de la souveraineté populaire.

Les classes dirigeantes, comme elles s'intitulaient autrefois, sont toujours convaincues qu'il leur appartient de diriger. Et nous voyons de temps en temps quelque organe réactionnaire, le *Figaro*, notamment, déclarer qu'il serait nécessaire de « réformer » et d'« améliorer » l'institution du suffrage universel.

Le système du vote plural adopté en Belgique a particulièrement de nombreux partisans, et il trouva un défenseur ardent à Lille, dans l'organe des cléricaux, la *Dépêche*.

C'est cet esprit d'hostilité et de méfiance envers les droits du peuple qui avait inspiré la proposition de M. Martinon, député de la Creuse, que nous avons récemment appréciée. M. Martinon, on le sait, voulait substituer le chiffre des électeurs à celui de la population comme base de répartition du nombre des députés, et cela sous prétexte que les étrangers ne devaient pas entrer en ligne de compte.

Les protestations soulevées par ce projet furent si vives et si nombreuses que son auteur crut devoir le retirer. Mais nos réacteurs veillaient, et il s'est trouvé un député de la Gironde, M. le comte du Périer de Larsan, pour le reprendre, d'accord, dit-on, avec le gouvernement.

Aux termes de la proposition de M. du Périer de Larsan, chaque arrondissement aurait droit à un député non plus par 100.000 habitants ou fraction de 100.000 habitants, comme aujourd'hui, mais par 27.000 électeurs ou fraction de 27.000.

Grâce à ce système, les arrondissements ruraux de faible population, comme beaucoup de ceux du Midi, se trouveraient encore plus favorisés qu'ils ne sont à l'heure actuelle.

En revanche, la plupart des grandes agglomérations urbaines seraient atteintes. Paris ne perdrait pas moins de onze députés, presque le tiers de ses représentants. L'arrondissement de Lille, qui a huit députés, n'en aurait plus que six. Celui d'Avesnes en perdrait un, mais celui de Cambrai aurait droit à un troisième siège législatif.

En somme, comme nous l'avions fait remarquer à propos du projet Martinon, c'est contre les grandes villes que cette campagne est dirigée. On veut les punir de rester fidèles à la démocratie, de demeurer les foyers toujours ardents des idées de liberté et de progrès.

Et l'on ne se préoccupe point de savoir si dans cette combinaison on ne sacrifie pas, en même temps que les étrangers, les femmes, les enfants, qui participent aux impôts, qui contribuent à la richesse publique, et qui, à défaut du droit de suffrage, sont indirectement représentés par la répartition actuelle, et sans qu'il soit besoin de recourir à l'expédient antidémocratique du vote plural.

On ne voit que le résultat, c'est-à-dire qu'on pourra grossir d'un certain nombre d'unités le chiffre des députés réactionnaires de la future Chambre: et cela suffit à justifier toutes les injustices, toutes les atteintes au suffrage universel.

Tristes politiciens, on l'avouera, que *ceux qui ne craignent pas* pas de fonder sur d'aussi misérables moyens leurs espérances de succès.

Au lieu d'aller au combat drapeau déployé, de mener loyalement la grande lutte des idées, ils rusent, ils intriguent, et tous leurs efforts se concentrent sur des stratagèmes douteux, sur de pitoyables artifices.

Du moins, la *Dépêche* veut-elle bien nous faire savoir que la proposition du Périer de Larsan n'a point son approbation. Elle ne pouvait décemment, en effet, faire bon marché des intérêts de l'arrondissement de Lille, où la situation de ses amis eux-mêmes se trouve menacée.

Cela n'empêche que c'est surtout à droite de la Chambre, parmi les républicains de gouvernement et les ralliés, que ce système été accueilli favorablement et a rencontré des sympathies. Et s'il parvient à réunir une majorité, ce sera uniquement celle qui contitue aujourd'hui la majorité gouvernementale.

Le pays sera alors édifié, Il verra où se trouvent réellement les défenseurs de la démocratie, et il pourra prévoir par là même ce que de viendrait le suffrage universel, si jamais nos réactionnaires revenaient au pouvoir.

Ce qu'il faudrait, ce que réclament depuis longtemps les démocrates, mais ce qui ne saurait convenir aux cléricaux, et pour cause, ce serait, au lieu de restreindre les droits populaires, de les garantir contre la corruption, contre l'action délétère de l'argent.

La République a travaillé depuis vingt ans à instruire le peuple, à élever son esprit, de façon à lui permettre de remplir avec intelligence et dignité les graves devoirs qui lui incombent dans notre régime démocratique.

Il lui reste à le soustraire aux influences immorales qui s'exercent autour de lui *pour lui enlever la liberté de son suffrage*, pour le soumettre à la pression du riche, à la vénalité.

C'est de ce côté que devraient se porter les efforts, de sorte qu'on n'assistât plus à des élections scandaleuses comme nous en voyons trop souvent, et comme celle de M. des Rotours nous a donné, tout récemment encore, le triste exemple.

Mais ces considérations touchent peu, sans doute, M. le comte du Périer de Larsan et ses amis. Il vaut mieux tripatouiller le suffrage universel et lui extraire, coûte que coûte, une majorité réactionnaire. C'est moins moral, mais plus pratique.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

L'Orient féminin qui bouge. On prépare à Alexandrie une revue égyptienne dirigée par une poétesse, sous le patronage de la Khédiva mère. Cette revue contiendra des articles sur les devoirs de la mère et de l'épouse, sur l'hygiène, la médecine pratique, la littérature, etc.

***

Titres à vendre. — Un petit souverain allemand, très endetté, a établi à Varsovie une agence où *l'on peut avoir entre* 1,500 et 3,000 fr., un titre de comte et de baron.

***

Un heureux acheteur. — Un habitant de Notting-Hill, qui avait acheté aux enchères les meubles d'une dame qui venait de mourir, a trouvé, dans un tiroir, des valeurs et des billets de banque pour une somme de 260,000 fr.

***

Une curieuse plante. — C'est la plante grimpante du Canada, le *Physianthus Albens*, qui prend des papillons comme dans une trappe. L'insecte reste pendu par la trompe, jusqu'à ce que mort s'ensuive.

***

Un grand concours de musiques militaires. — A l'occasion du 50e anniversaire de François-Joseph il y aura l'an prochain à Vienne, un grand concours de musiques militaires, auquel seront invitées toutes les musiques européennes.

***

Le fils Wagner antiwagnérien. M. Siegfried Wagner fils, qui est chef d'orchestre, bat la mesure de la main gauche, va faire représenter l'an prochain à Munich, un opéra-comique qui est le contraire de la musique wagnérienne.

***

La transmutation de l'argent en or. — Le docteur Emmens, de Washington, a trouvé un procédé pour faire de l'or qui coûte la moitié de la valeur du métal produit. Il espère bientôt produire 16,000 kilogrammes par jour du précieux métal.

***

Le mauvais œil. — Il y a, en ce moment, au Parlement italien, un député, qui est rapporteur du projet de loi sur l'avancement, et que tous ses collègues évitent parce qu'il a la réputation d'avoir la *jettaturra* (mauvais œil.)

***

Machine à voter. — Un inventeur américain a construit une machine à voter qui porte autant de boutons que ce qu'il y a de candidats. Il ne peut être inscrit qu'un seul vote. Le dépouillement *s'opère donc automatiquement.*

***

Navigation aérienne. — M. Hiram S. Maxim, de San-Francisco, a trouvé définitivement, dit-on, le *secret de la direction des ballons. Les expériences* faites ont eu le plus grand succès.

***

Un congrès de marchands de journaux. — Le 2 *janvier, à Braine-le-Comte (Belgique), s'ouvrira* le congrès des marchands de journaux qui veulent se « relever à la hauteur de la place qu'ils occupent dans la Société.»

Les importations françaises en Russie

On annonce que les pourparlers entamés il y a quelque temps entre M. de Paul, chef des services internationaux en Russie, et les directeurs des grandes Compagnies de transports françaises seraient sur le point d'aboutir. Ces pourparlers, encouragés par les deux gouvernements, auraient pour résultat de faciliter l'exportation française en Russie.

UN PEU TROP CHAUFFÉE

Pour ajouter au déjà riche répertoire des gaîtés de *l'administration française.*

On nous affirme qu'au palais de Versailles, la salle du Congrès où le Parlement a siégé une dizaine de fois en tout depuis quelque vingt ans, est très régulièrement et très copieusement chauffée... comme au temps où l'Assemblée *nationale* y *tenait* des séances quotidiennes.

Il y aurait là peut-être une économie assez sérieuse à réaliser.

Les affaires de Chine

Londres, 28 décembre. — Ce matin, dans les sphères bien informées, on dément que l'Angleterre ait adressé un ultimatum au roi de Corée et on dément également que les Anglais aient débarqué à Tchemoulpo.

On ne croit pas que les événements d'Extrême-Orient donnent lieu à un conflit armé.

Gibraltar, 28 décembre. — L'escadre allemande commandée par le prince Henri est arrivée à Gibraltar lundi matin, à onze heures, deux jours après avoir quitté Portsmouth. Le mauvais temps a ralenti la marche de l'escadre. *L'un des navires*, le *Deutchland* est en outre peu rapide et constituerait une excellente cible pour l'ennemi.

Le prince Henri, en costume de contre-amiral, a rendu visite au gouverneur de Gibraltar. Le prince part aujourd'hui pour Malte.

LE CARNET D'UN CITADIN

Fraternité socialiste

— *Voyez-vous, camarades, le collectivisme a* cette vertu de réaliser par son caractère même, la fraternité.

Ainsi parlait récemment dans une réunion tenue à Paris, un des chefs du parti ouvrier.

Aux yeux de ce socialiste convaincu, le collectivisme était quelque chose comme la fusion des âmes, l'union des cœurs, l'idéal entrevu, la chimère longtemps poursuivie. Le collectivisme c'était l'amour des uns pour les autres, toute la *Bible et tout l'Evangile. C'était* en un mot le système politique se rapprochant le plus de l'égalité et symbolisant la fraternité.

Et ceux qui entendaient ces choses se disaient :

— Il n'y a pas que la musique pour adoucir les mœurs ; le collectivisme, dans cet ordre d'idées, est très supérieur à tous les pianos, à tous les fifres et à toutes les orgues de ce monde.

Or, voici ce qu'il advint en la ville de Calais, ces derniers jours de l'an de grâce mil huit cent quatre-vingt-dix-sept :

***

Le citoyen Delecluze s'était ingénié à organiser une réunion publique en vue de terrasser l'hydre Salembier qui, depuis longtemps, le gêne un peu aux entournures.

Pour la cérémonie, on avait décidé de faire appel à une notoriété du parti collectiviste. Quelqu'un proposa Jules Guesde.

On objecta que le grand manitou s'était décidé à faire démêler son opulente chevelure, ce *qui pouvait prendre quelques semaines, car elle* était vierge du hideux démêloir. On insinuait même que l'apôtre de Karl Marx avait presque l'intention de prendre un bain (nous devons dire, à la vérité, que le fait parut invraisemblable).

En désespoir de cause, on allait se rabattre sur Poulet, le maire de Lille, homme à nez creux, ne se souciant nullement de se placer entre l'arbre et l'écorce, lorsque le colonel Sever qui ne recule pas, même devant une gaffe, se présenta.

— Le collectivisme a besoin d'être défendu brillamment, déclare le colonel. Je m'en charge et je vais tirer avec facilité Delecluze du marais dans lequel il est embourbé. Je l'enlève par le fond de sa culotte et je le campe en pleine lumière en disant :

— Delecluze est patronné par Jules Guesde, Salembier ne l'est pas. Seul Delecluze est grand, il est de pur métal. Salembier, c'est du similizinc.

Et sans même monter un *mulet noir*, le colonel partit en guerre, mironton, mirontaine.

On arriva ainsi à Calais. La réunion fut organisée et comme elle n'était pas obligatoire, on ne jugea pas à propos de la rendre gratuite.

Chaque assistant devait déposer six sous à l'entrée. On ne rendait pas l'argent à la sortie.

***

La réunion s'ouvrit devant cinq à six cents personnes.

A ce moment, le citoyen Delecluze s'avança la bouche en cœur, le geste arrondi et reçut pour cette brillante pantomine une bordée de sifflets agrémenté de têtes de harengs qui — horreur ! — étaient « saurs ». Pas même la délicatesse du hareng frais !

Décidément, les salembiéristes sont des gens bien peu délicats.

Delecluze tout à ses préoccupations, dédaigna les têtes de harengs et s'écria :

— Mes amis ont désigné le bureau.

Chœur des assistants. — Salembier ! Salembier !

Delecluze murmura d'une voix imperceptible : Salembier des nèfles ! et il reprit tout haut :

— Nous avons cru devoir solliciter le concours d'une haute personnalité politique, M. le colonel Sever.

— Jamais de la vie, cria la foule. Sever n'en faut pas ! Salembier ! Salembier !

Alors Delescluze se décida à mettre aux voix le nom de Salembier comme président. Résultat : Salembier fut élu à une majorité écrasante.

On constitua ensuite, tant bien que mal, le bureau mais il devint extrêmement difficile de se *faire entendre. Les socialistes* des deux camps se montraient prêts à en venir aux mains. On s'apostrophait avec véhémence d'un bout à l'autre de la salle.

C'est alors que se révéla un jeune orateur fougeux ayant le mépris de la période cicéronienne, mais adoptant volontiers la phrase concise de César.

Pour mieux montrer que la scission entre socialistes calaisiens était de peu d'importance, et pour attester la fraternité existant entre les deux classes, le jeune et *brillant (?)* orateur s'élança sur une table, et, avec une voix à faire vibrer le verre d'un chantre d'église, s'écria : M.... !

Ombre de Cambronne, *voile-toi la face !* Voilà le grand mot de la fraternité socialiste lâché.

Inutile d'essayer de nous démontrer que M... signifie Amour.

Le mot du citoyen Zévaès lancé à pleins poumons (qui l'eut cru !) clôtura cette belle séance où la fraternité socialiste s'étala dans toute son ampleur.

On sortit vers onze heures trois-quarts, sans que personne eut pu placer un mot.

Au vestiaire, on décrocha le colonel Sever qui n'ayant pu servir, avait été déposé *là à tout* hazard. Il paraît qu'il ronflait.

Ainsi finit la comédie.

***

Eh bien, mais cela nous présage une période électorale amusante et notre ami Georges Villain du *Temps* qui se présente à la députation à Calais, pourrait bien trouver son compte à cette agréable scission entre socialistes.

Car il n'y a pas à se faire d'illusion. Delecluze meurt d'envie de manger Salembier à la croque au sel et Salembier éprouve un besoin analogue *de faire passer* Delecluze à la poêle à frire.

Et pendant que ces messieurs fourbissent leurs armes, la galerie regarde, mais elle pense surtout que Delecluze est bien malade.

C'est assez notre avis.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Conseil des Ministres

Paris, 28 décembre. — *Les ministres se sont* réunis, mardi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

L'épidémie de Castres

Le général Billot a *donné connaissance* au Conseil d'un rapport de M. Dujardin-Beaumetz, médecin inspecteur général, envoyé en mission spéciale à Castres, pour s'y rendre compte de la situation sanitaire et organiser les mesures nécessaires.

Promotions militaires

Le général Billot a également soumis au Conseil un mouvement de promotions de grades dans la Légion d'honneur et de nominations de généraux de division et de brigade.

En Algérie

M. Barthou a entretenu le Conseil de la situation économique en Algérie et des mesures propres à y remédier.

Le gouvernement a avisé aux moyens de mettre une somme de 1,200,000 fr. à la disposition du gouverneur général, en faveur des indigènes menacés de famine.

Mouvement judiciaire

Le garde des sceaux a soumis un mouvement judiciaire à la signature de M. Felix Faure.

La catastrophe du Péage-de-Roussillon

En l'absence de M. Turrel, M. Méline à communiqué au Conseil l'état de l'enquête qui se poursuit au ministère des travaux publics sur l'accident du Péage-de-Roussillon.

L'EXPOSITION DE 1900 et l'Allemagne

Berlin, 28 décembre. — *Les grandes villes* allemandes avaient manifesté l'intention de prendre part à l'exposition de 1900.

Dans le but d'organiser une exposition collective, ces villes avaient nommé une commission sous la présidence du bourgmestre de Berlin ; mais comme M. Richter, commissaire impérial allemand, s'est déclaré dans l'impossibilité d'accorder un espace suffisant pour l'exposition collective des produits d'Allemagne, la municipalité de Berlin a invité le bourgmestre à donner sa démission de président de la commission.

Dans ces conditions, il parait probable qu'il n'y aura pas en *1900, à Paris*, d'exposition collective des produits d'Allemagne.

LE PANAMA devant la COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 28 décembre

L'audience est ouverte à midi 10, devant une salle comble.

Le public est, en effet, beaucoup plus nombreux que les autres jours.

Plaidoirie de Me Demange

Me Demange, défenseur d'Arton, a la parole :

Je n'ai, quant à moi, dit-il, à accuser personne, je n'ai qu'à défendre Arton, accusé par le ministère public d'être un corrupteur, et « s'élevant *sous les injures et les outrages adressés* à son client, par ceux qui sont assis à ses côtés sur le banc des accusés », l'éminent défenseur déclare qu'il faut autre chose que ces injures et les applaudissements de la foule pour convaincre Arton de calomnie, il faut des preuves.

Oui, s'écrie-t-il, devant le jury de la Haute-Saône, M. Baïhaut avait dû, lui aussi, protester de son honnêteté,

Toute une cohorte d'hommes et non des moins importants, étaient venus devant la Cour d'assises de Vesoul pour se porter garants de la *loyauté et de l'intégrité de l'ancien ministre des* travaux publics, et cependant quelques années plus tard, c'était M. Baïhaut lui-même qui, ici même, se voyait contraint de confesser publiquement sa faute.

Que pourra donc penser le *jury qui nous juge* de toutes les véhémentes protestations de vertu proférées devant lui.

Me Demange montre Arton estimé, recherché jusqu'en 1891 par ceux-là même qui, depuis que sa parole écrite s'est transformée en parole parlée, l'ont traité de bandit et de menteur, comme l'a fait, hier, le ministère public. Il s'attache ensuite à établir la sincérité des carnets, ainsi que le crédit qu'on peut ajouter à la parole d'Arton.

S'il parle aujourd'hui, ce n'est assurément pas par intérêt, puisqu'il s'est tu lorsque M. Andrieux et M. Laguerre lui avaient fait des offres considérables d'argent, s'il consentait à parler ; puisqu'il a refusé des avantages que M. Dupuis lui offrait à Venise au nom du gou*vernement.*

Non, s'il s'est décidé à parler, c'est qu'on l'a accusé d'avoir gardé par devers lui les sommes qu'il devait distribuer à d'autres : cela il n'a pu le tolérer et il a parlé pour se disculper devant vous.

Arton, dit Me Demange, ne voulait pas acheter les consciences, il voulait simplement intéresser les parlementaires au Panama.

« Je ne souhaite qu'une chose, dit-il, c'est que le jury, marchant à la remorque du ministère public qui a abandonné l'accusation pour quatre des accusés, acquitte tout le monde. »

L'audience est suspendue à 2 heures pour permettre à Me Demange de se reposer.

L'audience est reprise au bout d'un quart d'heure. Me Demange, qui poursuit sa plaidoirie, *entre* dans un nouvel ordre de démonstration.

J'ai prouvé, dit-il, qu'Arton n'était ni un menteur ni un calomniateur. Je vais prouver maintenant qu'il n'est point un corrupteur.

Où il n'y a point de corrompu, il n'y a pas de corrupteur; or, il n'y a pas de corrompu dans l'affaire *qui nous occupe.*

Le défenseur s'étonne que la cour de cassation ait pu faire d'un député un fonctionnaire. Mais il passe, quelque douteuse que soit à ses yeux cette doctrine. Comme on voit, Me Demange développe la thèse même d'Arton.

Rien n'a été promis à l'avance aux parlementaires dont on demandait le concours. Ils n'ont reçu d'argent *que postérieurement au vote de la loi.* Dès lors, l'intention délictueuse fait défaut, et c'est elle seule, fait remarquer le défenseur qui, dans une affaire comme celle-ci, peut constituer le crime.

De criminel il n'y en a point en cette affaire. Le *jury le sait et le démontrera* sans nul doute. Il acquittera Arton et avec lui tous ceux que le ministère public a déférés à son jugement.

Me Demange fait alors, comme Arton lui-même, l'histoire des rapports d'Arton avec Reinach, Barbe et la masse des parlementaires.

Arton, dit Me Demange, s'est adressé à des députés favorables à l'entreprise et qui ne pouvaient point ne pas voter le projet du Panama. M. Clovis Hugues l'a dit : « Tout député du Midi qui n'aurait point voté le projet eut été jeté à la mer. » Ainsi en est-il pour M. Saint-Martin, pour M. Naquet et pour les autres. Toute attaque de corruption tombe devant ce fait patent.

Ces messieurs, qu'ils eussent connu ou non Arton, auraient voté comme ils l'ont fait. Telle est la vérité inéluctable.

Arton n'a point tenté de corrompre les hommes politiques, mais il s'est efforcé de bien les disposer, rien de plus. (Rires).

Arton n'a rien fait de plus que ce qu'on a fait pour d'autres entreprises, le Crédit Foncier, par exemple.

Comment peut-on *soutenir qu'Arton ait acheté* la conscience d'hommes qui ne pouvaient voter autrement qu'ils l'ont fait. C'est puéril.

Les auteurs de la loi de 1888 ont été prévoyants. C'est à eux que l'on doit le capital de 600.000.000 qui *assure le remboursement de tous les titres*, c'est un fait dont il faut savoir gré à M. Maret et à ses collègues de la commission.

Est-ce cela une œuvre de corrompus ? Nul n'oserait le prétendre, j'espère, et l'opinion souhaite *qu'ils sortent d'ici tous indemnes.*

Arton n'a parlé que contraint et forcé ; mais sa parole détruit enfin la fausse légende de la corruption.

L'atmosphère de la Chambre est maintenant pu*rifiée.* Il n'y a ni corrompus, ni corrupteurs. L'honneur de la France est intact. J'attends le verdict avec confiance.

Des applaudissements éclatent dans la salle. M. le *président Tardif s'élève contre les applau*dissements qui se produisent, puis il donne la parole à Me Decori, défenseur de M. Saint-Martin.

Plaidoirie de Me Decori

Me Decori commence ainsi sa plaidoirie :

Je voudrais me recueillir après ces fatigants débats et ces dix longues audiences. Je voudrais surtout saisir l'accusation qui m'échappe. En la poursuivant, je n'ai trouvé que brouillard et néant.

Il n'a rien moins fallu que le grand talent de M. l'avocat général pour donner un semblant de sérieux à l'accusation. En dépit de lui, tous les fils craquent et ne se ressouderont plus.

En termes d'une mordante ironie, le défenseur déclare rendre hommage à la science, à la dignité et à la modération du juge d'instruction.

L'accusation, s'écrie Me Decori, jonche le sol. Voyons ce qu'il en reste. Ce n'est pas l'avocat qui parle, mais le citoyen, et le citoyen s'écrie : « C'est *ça le Panama ! C'est pour ce Panama* que depuis dix ans, nous piétinons dans la boue et que nous sommes la risée de l'Europe ! C'est pour ça que nous vivons depuis dix ans dans la terreur de la délation ! C'est trop, mais, heureusement, c'est tout ! »

Me Decori s'efforce d'accabler Arton qui, dit-il, se permet de se faire accusateur avec son passé scandaleux.

Le défenseur lave son client du reproche d'avoir touché de l'argent du corrupteur Arton. L'argent touché par le député du Vaucluse provenait de la caisse boulangiste.

A demain la plaidoirie de Me Tezenas en faveur de M. Henry Maret.

Les acquittés à la Conciergerie

On a pu supposer, à la suite du réquisitoire de M. Van Cassel mettant hors de causse MM. Gaillard, Antide Boyer, Rigaut et Laisant, que ces messieurs seraient mis en liberté sous promesse de se constituer prisonniers au début de chaque audience ou, du moins, jouiraient de faveurs spéciales. Il n'en est rien : comme leurs co-accusés, ils ont dû réintégrer leurs cellules à la Conciergerie.

On donne pour raison de cette mesure que le réquisitoire de l'avocat général ne préjuge en rien de la décision du jury.

Tous ces messieurs bénéficient au demeurant d'une certaine liberté et peuvent voir leurs parents et leurs amis.

C'est ainsi que M. Antide Boyer a reçu, ce matin, la visite de sa fille et d'un de ses amis, et que M. Gaillard a reçu également un de ses amis.

Le plus heureux des huit, au surplus, c'est Arton qui, comme dans le cabinet de M. Le Poittevin, *fait ce qu'il veut.*

Il parle, gesticule et ordonne.

C'est tout juste, nous a dit une personne très au courant de ce qui se passe à la Conciergerie, s'il ne dîne pas avec le directeur de cette prison.

Second mémoire de Naquet

M. Naquet vient d'adresser au jury un second mémoire.

M. Naquet demande aux jurés de ne pas se prononcer indirectement sur son cas en répondant à la question : « Arton est-il coupable d'avoir corrompu Naquet ? » Il n'a pas reconnu, comme le dit l'accusation, sa culpabilité en partant.

Je suis innocent, et ce que je vous demande, messieurs les jurés, c'est de ne pas me juger sans m'avoir entendu. Je reviendrai sûrement et avant peu me faire juger contradictoirement,

Je vous demande de laisser la question entière à vos successeurs qui auront à décider au moment de mon retour.

Je me borne aujourd'hui à protester et contre les paroles de l'avocat de la partie civile et contre le réquisitoire de l'avocat général, et contre les infâmes déclarations d'Arton.

Et M. Naquet discute l'accusation :

Arton, dit-il, m'a inscrit sur son carnet, trouvé en 1892, pour 250,000 francs. Depuis, il oscille entre 150,000 et 200,000. Il ment.

Jamais ! jamais ! je n'ai reçu un centime de lui ni pour le boulangisme, ni pour moi-même, de la caisse du Panama, ni d'ailleurs ; jamais mes parentes n'ont été témoins d'aucun versement de sa part ; jamais elles ne l'ont qualifié « d'homme de génie ».

M. Cottu et M. Fontane prétendent que 100,000 fr. m'ont été versés pour les journaux boulangistes. Je veux bien croire qu'ils les ont versés puisqu'ils l'affirment, mais que l'on entende à nouveau M. Fontane et M. Cottu ! Est-ce à moi directement qu'ils les ont versés ? *Je suis tranquille sur leur réponse.*

On parle de versements que j'aurais effectués le 21 mars et le 19 juillet, versements qu'Arton a connus de moi et dont il profite pour essayer de m'accabler par une concordance de date.

Cet argent, je l'ai reçu de la caisse boulangiste. Je l'ai affirmé; je l'affirme encore et les dépositions de M. Laguerre et de M. le comte Dillon sont là pour établir que je ne mens pas.

Des journaux ont prétendu que M. le comte Dillon avait déclaré à l'instruction ne m'avoir rien remis en mars. Je n'ai rien vu de tel dans sa déposition publique et j'ai lu le contraire dans celle de M. Laguerre.

En tout état de cause, toutes les dépositions sont d'accord pour affirmer qu'avant le mois de juillet j'ai eu le maniement *de sommes importantes* dépassant 350.000 francs.

En ce qui concerne mon dépôt de mars, je pourrais ne pas m'expliquer puisque, acceptant le roman d'Arton, on ne me poursuit pas de ce chef, puisque *l'accusation reconnaît que j'ai dit vrai en affirmant* que je tenais ces fonds de la caisse boulangiste.

C'est tout ce que je retiens, tout ce que j'ai dit, *tout ce sur quoi j'insiste. L'argent m'est venu de la* caisse boulangiste. Je ne l'ai à aucun moment tou*ché de la Compagnie de Panama.*

Maintenant, quelles étaient les origines de la caisse boulangiste ? Je les ignorais alors; je ne les ai connues que bien plus tard et peut-être ne les ai-je pas connues toutes.

*Si je voulais aussi faire des hypothèses et des ro*mans, je pourrais supposer à mon tour que, à mon insu et conformément aux dires d'Arton, le boulangisme aurait touché de l'argent de la Compagnie de Panama et me l'aurait ensuite remis en totalité ou en partie sans m'en indiquer la provenance. La coïncidence observée entre mon versement et le chèque Mercié s'expliquerait ainsi aisément. Mais je ne fais pas de roman et je repousse cette hypothèse parce que je connaissais la probité du général Boulanger.

En tout cas, ce n'est pas à l'accusé qu'il appartient de faire la preuve de son innocence.

J'affirme avoir reçu l'argent que j'ai versé et beaucoup plus, de la caisse boulangiste et en avoir remis une partie à Saint-Martin.

Le mémoire de M. Naquet se termine ainsi :

Je suis un homme politique. Je suis sur la brèche depuis trente-quatre ans ; depuis vingt-sept ans, j'exerce le mandat de député ou de sénateur.

A ce titre, j'ai coopéré à des lois importantes et j'ai été mêlé à des mouvements qui ont passionné le pays.

Il est impossible qu'ayant été mêlé à tant d'événements, je ne me sois pas créé, comme tous les hommes politiques en vue, de nombreux amis et de nombreux adversaires.

Eh bien ! je vous demande de ne tenir compte d'aucun de ces sentiments favorables ou hostiles, d'examiner mon cas avec la même impartialité que si j'étais un inconnu, un simple Prado ou un simple Pranzini; vous êtes des juges et la première condition de la justice c'est l'impartialité absolue.

Si vous déclariez Arton coupable de m'avoir corrompu, vous me condamneriez indirectement sans m'avoir entendu. Vous ne le ferez pas. Vous savez ce que c'est que l'honneur d'un homme; vous ne disposerez pas à la légère du mien.

L'AFFAIRE DREYFUS

Le faussaire Lemercier-Picard

L'*Aurore* s'étonne à juste titre d'abord qu'on n'ait pas perquisitionné chez Esterhazy, puis que *le commandant Ravary n'ait pas ordonné de le* « amener le sieur Lemercier-Picard, voleur et faussaire, dont la culpabilité résulte de ses propres aveux. Il n'en a rien été. Le commandant Ravary, de même que le procureur général, ne s'occupe pas plus de Lemercier-Picard que s'il n'existait pas.

L'attitude de la justice tant militaire que civile, à l'égard de ce gibier de Mazas, semble confirmer certains bruits qui nous ont été rapportés.

On dit, dans les milieux saint-dominicains, que Lemercier-Picard appartient toujours à la Sûreté générale et qu'à l'occasion il continue à être utilisé par le service des renseignements du ministère de la guerre. On ajoute que cet agent s'est borné à exécuter des instructions reçues, en commettant un faux qui devait servir à la défense d'Esterhazy. C'est ce qui expliquerait cette phrase, prononcée par le colonel Sever au cours de l'entretien qu'il eut avec Lemercier-Picard, dans une brasserie du carrefour Châteaudun : « Vous êtes militaire, mon garçon, vous avez obéi à des ordres, il n'y a rien à dire. »

Les bureaux du ministère de la guerre sont de *mèche* avec Esterhazy. Cela n'est plus un mystère. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire d'ailleurs les journaux qui, chaque jour, vont chercher leur inspiration dans ces bureaux.

S'ils étaient également de *mèche* avec Lemercier-Picard, il n'y aurait pas lieu de s'en étonner autrement. Et la situation de M. Rochefort — acceptant comme argent comptant les divagations de ce policier militaire, et se faisant inconsciemment son complice — n'en serait que plus pénible et, disons-le, plus ridicule.

L'enquête à Bruxelles

Paris, 28 décembre. — Du *Courrier du Soir*. — *Le commandant Ravary, informé du désir* qu'ont ses supérieurs hiérarchiques et le gouvernement de le voir très prochainement clôturer son instruction, aurait fait connaître qu'il comptait déposer ses conclusions à la fin de la présente semaine, et que dans tous les cas, il ne dépasserait pas les premiers jours de la semaine prochaine.

Il attendrait encore, nous assure-t-on, le rapport d'un agent qui aurait été envoyé il y a quelques jours à Bruxelles pour y procéder à une enquête dont les résultats peuvent avoir une importance considérable.

On sait que le personnage étranger avec lequel Dreyfus aurait négocié sa trahison résidait dans cette ville.

C'est sur certains de ses faits et gestes que porteraient les investigations.

A l'île du diable

L'*Intransigeant* reproduit, d'après le *Moniteur universel*, le renseignement suivant qu'il a reçu, dit-il, d'un personnage bien placé pour être fort exactement renseigné :

Des rumeurs persistantes relatives au retour en France du capitaine Dreyfus pour la revision de son procès ont circulé à Cayenne,

Un voilier aux allures suspectes a croisé pendant une journée devant les îles du Salut. Le commandant du pénitentier, inquiet et craignant une surprise ayant pour but l'enlèvement de son prisonnier, a demandé par télégraphe l'envoi d'un bateau à vapeur. Dès l'arrivée du stationnaire, le voilier a disparu à l'horizon.

Manœuvres de forteresse à Toul

Paris, 28 décembre. — De nombreux réservistes seront appelés prochainement dans l'Est pour coopérer à des manœuvres de forteresse sous Toul, qui se feront du 14 au 20 février, de concert avec une partie de la garnison de Nancy. Les troupes endivisionnées à Toul, étant appelées à couvrir les abords de Nancy, s'exerceront au rôle qui leur incombera dans les premières heures de la mobilisation.

Afin de renforcer les effectifs et de procéder à des essais d'incorporation rapide, un certain nombre de réservistes seront appelés pour cette manœuvre. Bien que sa durée doive être de moins de huit jours, ils seront considérés com-